



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Place de Simone Veil dans les manuels scolaires

Question écrite n° 14754

Texte de la question

M. Xavier Paluszkiwicz interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la possibilité de véhiculer au sein des programmes scolaires les valeurs de la République incarnées, notamment, par Simone Veil. Simone Veil et son mari sont entrés au Panthéon. C'est un bel hommage à cette femme engagée pour la liberté, le droit, la santé, la famille et la Nation. Toute sa vie, cette grande dame s'est attachée à lutter contre les intolérances et les dérives extrémistes et à faire prendre conscience que le vivre ensemble est un travail sans cesse renouvelé, tout au long de l'histoire humaine. Aujourd'hui disparue, son œuvre demeure et la faire partager, principalement aux jeunes générations, semble plus que jamais nécessaire. Son écriture franche constitue un atout pour véhiculer les valeurs de la République, sensibiliser les jeunes générations (et les moins jeunes) aux droits des femmes et au partage des valeurs républicaines. Ce faisant, il l'interroge sur la possibilité d'inscrire au programme de terminale, ou à d'autres niveaux scolaires, l'étude de son œuvre ou de certaines de ses interventions.

Texte de la réponse

Le 1er juillet 2018, Simone Veil et son mari Antoine Veil sont entrés au Panthéon. C'est parce qu'elle a incarné et honoré tout au long de sa vie les valeurs de la République que Simone Veil a rejoint les grands hommes. Remarquable par son courage et par son témoignage de la déportation qu'elle vécut à l'âge de 16 ans, ministre de la Santé en 1974 portant avec une force admirable le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse, Simone Veil est « un exemple d'humanité profonde », comme l'a souligné le président de la République dans sa déclaration d'hommage à Simone Veil au Panthéon. Les programmes scolaires permettent de transmettre aux jeunes l'héritage, les valeurs défendues et les combats menés par Simone Veil. Au collège, le thème 3 du programme d'histoire, intitulé « Françaises et Français dans une République repensée » aborde notamment le sujet « Femmes et hommes dans la société des années 1950 aux années 1980 : nouveaux enjeux sociaux et culturels, réponses politiques » qui aborde la question de la place des femmes et de l'adaptation de la législation aux évolutions de la société. En seconde générale et technologique, le nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC) entré en vigueur à la rentrée 2019 (BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019) est construit autour de la notion de liberté. Le professeur peut alors présenter à ses élèves les combats et l'action de Simone Veil en abordant les deux axes constitutifs du programme. Ainsi, dans l'axe 1 « Des libertés pour la liberté », il est amené à parler de « L'engagement des femmes et des hommes pour les libertés par des figures remarquables notamment celles placées au Panthéon par la République ». En abordant l'axe 2 du programme, intitulé « Garantir les libertés, étendre les libertés : les libertés en débat », le professeur travaille sur « l'engagement au regard des libertés et de la protection à travers le parcours d'une personnalité ou d'une association ». Le programme fait à cet endroit mention de plusieurs personnalités dont Simone Veil, avec cet intitulé : « Simone Veil, une vie d'engagement pour le droit des femmes ». En histoire, le thème 3 du programme de terminale générale (entrée en vigueur à la rentrée : rentrée 2020), « Les remises en cause économiques, politiques et sociales des années 1970 à 1991 » comprend un chapitre intitulé « Un tournant social, politique et culturel, la France de 1974 à 1988 ». Ce chapitre souligne les mutations sociales et culturelles de la société

française pendant une période marquée par de nombreuses réformes et l'émergence de nouvelles questions politiques. Il aborde notamment l'évolution de la place et des droits des femmes et consacre un point spécifique à « 1975 : la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse : un tournant dans l'évolution des droits des femmes ». Dans l'enseignement optionnel de langues et cultures de l'Antiquité (LCA), le programme offre également la possibilité au professeur de faire connaître cette grande figure de l'histoire du XXe siècle. En effet, le préambule réaffirme la volonté que la confrontation des « œuvres latines ou grecques avec des œuvres contemporaines » soit le point de départ de la réflexion conduite lors de la mise en œuvre de l'objet d'étude. Ainsi, est cité à titre d'exemple « le pouvoir de la parole dans un contexte politique » et avec cet objet d'étude la possibilité de mettre en regard « Démosthène et Cicéron face aux discours d'acteurs politiques modernes et contemporains, comme ceux d'André Malraux, de Simone Veil ou de Barack Obama ». Enfin, dans la voie professionnelle, l'œuvre européenne de Simone Veil est abordée : dans le programme d'histoire des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle, le second thème porte sur « La France et la construction européenne depuis 1950 ». Parmi les repères historiques à maîtriser figure « 1979 : Parlement européen élu au suffrage universel ; Simone Veil présidente du Parlement ».

Données clés

Auteur : [M. Xavier Paluszkievicz](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14754

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse \(M. le secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse \(M. le secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 10841

Réponse publiée au JO le : [10 décembre 2019](#), page 10746